

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 30 octobre 2017

Contact : L.Comminette laurence.comminette@liege.be
GSM : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

La Ville de Liège souscrit au système « Be Alert »

En cas de crise ou d'événement exceptionnel, il est primordial que la population, située dans un périmètre déterminé, puisse être informée de la situation et des consignes importantes (confinement, évacuation, éloignement) à respecter.

C'est dans ce cadre que le Centre de Crise fédéral a lancé en 2016 un marché de services pour l'utilisation d'une plateforme d'alerte permettant d'informer rapidement la population et les acteurs-clés.

Le Collège propose au Conseil d'adopter la convention entre le Centre de Crise et la Ville de Liège, ce qui permettra à la Ville de pouvoir utiliser cet outil.

Il s'agit d'un élément important en termes de sécurisation pour la Ville de Liège. De plus, l'effet de centralité nécessite d'adresser les messages tant aux habitants qu'aux usagers de la Ville (élèves, travailleurs, clients,...).

Be Alert permet grâce au système négocié avec les opérateurs GSM de diffuser dans un périmètre choisi (en fonction des antennes relais) un message par SMS. Ce message, après validation par l'autorité communale, sera reçu par tous les utilisateurs des réseaux GSM, soit plus de 99% de la population.

Concrètement, le système sera utilisé de manière commune avec la zone de Police et permettra de délivrer 100 messages par secondes ce qui représente \pm 28 minutes pour toucher 100.000 personnes.

Be Alert fonctionne sous forme d'abonnement. L'abonnement est de 1100 € / an auxquels il convient d'ajouter le prix des messages 0,01 €, soit 10.000 € pour 100.000 messages (0,095 € en prépaiement).

Une belle rentrée scolaire pour l'enseignement communal

En chiffres, l'enseignement fondamental a progressé cette année de 144 élèves (116 dans l'enseignement ordinaire et 28 dans l'enseignement spécialisé) pour un total de 10.810 (+ 1,3 %).

Les plus fortes progressions sont enregistrées à Bois de Breux (+ 30), Belleflamme (+ 25) et Basse-Wez – Bartholomez (+ 24). Les écoles les plus nombreuses sont Avroy (307), Fétinne-Croix de Guerre (299) et Jupille Combattants (294). En termes de groupes scolaires, les plus importants sont Bressoux-Centre (552 élèves), le Laveu (481) et Xhovémont (441).

A noter, cette année, la création de l'école de la Sauvenière consacrée à l'immersion linguistique, qui compte 184 élèves répartis entre 102 élèves sur l'implantation du Boulevard de la Sauvenière et 82 sur celle de la rue Louvrex.

Les nouvelles classes maternelles de l'école Vieille Montagne ont été mises à disposition des enfants en cette rentrée de septembre 2017. Les travaux en cours rue du Beau Mur permettront à la rentrée 2018 l'ouverture de la nouvelle école maternelle et au minimum des premières années primaires dans le cadre du cycle 5-8.

Le Collège a également décidé, en sa séance du 29 septembre, de passer un marché relatif à la construction d'un nouveau bâtiment à Jupille-Bruyères.

L'enseignement secondaire poursuit sa progression, légère mais désormais continue, entamée en 2015. Il a ainsi enregistré l'inscription de 37 élèves supplémentaires.

Les plus fortes progressions sont celles de l'Athénée Léonie de Waha, du Centre scolaire Léonard Defrance et de l'école de coiffure (Pitteurs). L'école la plus nombreuse reste l'Athénée Léonie de Waha qui dépasse désormais les 750 élèves, suivie de l'école d'Hôtellerie et de Tourisme et de Léonard Defrance.

L'enseignement de promotion sociale enregistre cette année un léger recul, avec une baisse d'un peu plus de 1% des unités organisées. Cette diminution semble trouver son origine dans une plus grande difficulté pour les personnes bénéficiaires d'allocations sociales de s'inscrire au cours du jour.

C'est désormais l'Institut des langues modernes qui est l'école la plus nombreuse en termes d'étudiants, devant l'Institut de formation continuée.

Les chiffres de l'enseignement supérieur font apparaître, à la veille de la clôture des inscriptions, une hausse de 102 étudiants.

La catégorie pédagogique de la Haute Ecole reste la catégorie la plus nombreuse. Les plus fortes hausses sont enregistrées par la catégorie technique de la Haute Ecole (+14 %) et l'Ecole supérieure des Arts (+ 17%).

Cette année a aussi vu l'introduction du cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et ce dès le 1^{er} septembre. Bien que le décret organisant cet enseignement n'ait été publié au Moniteur Belge que le 01 septembre (!), toutes les dispositions avaient été prises pour que le cours soit organisé sans attendre.

En cette rentrée également, l'enseignement maternel dispose d'un encadrement renforcé grâce aux décisions prises par la Communauté française en la matière.

Contrat de gestion de l'Agence Immobilière Sociale

Le Collège propose au Conseil d'adopter le nouveau contrat de gestion qui lie la Ville de Liège à l'Agence Immobilière Sociale de Liège Logement ASBL (AIS).

A travers ce contrat de gestion, l'AIS s'engage à :

- rechercher la meilleure adéquation possible entre l'offre en logements potentiels disponibles et les besoins sociaux recensés au plan local ;
- conclure des contrats de gestion ou de location de logements avec leurs propriétaires publics ou privés ;
- introduire ou réintroduire les biens précités dans le circuit locatif de logements salubres au bénéfice des ménages en état de précarité, à revenus modestes ou à revenus moyens ;
- assurer la médiation entre les propriétaires-bailleurs et des locataires.

L'AIS a en gestion près de 200 logements de qualité sur le territoire de la Ville. Une de ses priorités étant d'optimiser la qualité des logements proposés à la location et de s'assurer que ceux-ci remplissent toutes les conditions relatives à la sécurité et à la salubrité. Ces logements de l'AIS sont peu énergivores afin que le loyer modéré ne soit pas gonflé par des factures énergétiques disproportionnées et toutes les énergies sont individualisées afin de coller au plus juste avec les besoins du locataire.

Spécificité liégeoise, l'AIS de Liège a établi une grille fixe de loyers en fonction du nombre de chambres du bien proposé. Ce mécanisme permet de garantir le caractère modéré des loyers : le locataire est assuré de payer un prix déterminé par les barèmes instaurés. À titre d'exemple, un studio avec une chambre coûtera 295 € au locataire de l'AIS.

L'AIS garantit au propriétaire de percevoir son loyer chaque mois. Le vide locatif est couvert ainsi que les défauts de paiement du locataire. Pour ce faire, l'AIS assure au quotidien un accompagnement social renforcé, procède à un suivi budgétaire continu en s'assurant du paiement régulier des loyers afin d'éviter des situations d'endettement des locataires.

L'AIS veille également au bon entretien du bien, intervenant le cas échéant sur place par le biais de son équipe technique.

Les logements donnés en locations par l'AIS sont considérés comme des logements publics dans la mesure où l'ASBL Liège Logement est reconnue pour agir en la matière et est sous contrat de gestion avec la Ville de Liège qui la subventionne.